

**EXTRAIT D'UN REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

**N° D001_2025 Révision du règlement de la
cantine**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 janvier 2025.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, WIART Florine, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (3) : PINGET Denis, pouvoir à Franck MARTIGNIERE
PODEVIN Christian pouvoir à Bruno GILLET
VIOLLAZ Emilie pouvoir à Florine WIART

Votants (19)

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe vie scolaire.

Il est constaté que les violences et l'irrespect est en augmentation sur le temps périscolaire, et donc la commission Vie Scolaire a décidé de durcir le règlement. Il n'y aura donc plus de tolérance.

Les modifications du règlement concernent la remise en place de la consigne suivante : les enfants non présents à l'école le matin ne peuvent être amenés à 11h30 pour la cantine, et l'ajout d'une exclusion immédiate en cas de comportement inacceptable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** les modifications du règlement

Au registre sont les signatures

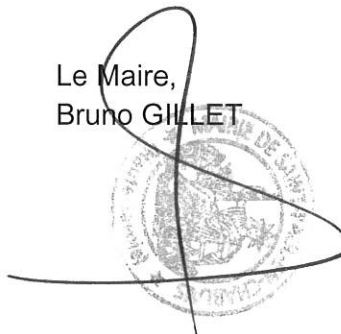
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



Envoyé en préfecture le 23/01/2025

Reçu en préfecture le 23/01/2025

Publié le



ID : 074-217402494-20250116-D001_2025-DE